

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 164

20 janvier 2012

### SOMMAIRE

|  |      |   |      |
|--|------|---|------|
| 4 Sports Sàrl .....                        | 7872 | Müpro (Luxembourg) S.à r.l. ....          | 7849 |
| Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l. ....     | 7850 | Nouricia S.A. ....                        | 7849 |
| Agence Moneygram Metroplus Sàrl .....      | 7866 | ProLogis Czech Republic XXIX S.à r.l. ... | 7851 |
| B.F.C.S. & Partners SA .....               | 7867 | ProLogis Czech Republic XXVIII S.à r.l.   | 7862 |
| B.F.C.S. & Partners SA .....               | 7861 | .....                                     | 7862 |
| Charles de Luxembourg .....                | 7840 | ProLogis Czech Republic XXXI S.à r.l. ... | 7869 |
| Consulting & Estate Engineering SA .....   | 7867 | ProLogis Czech Republic XXX S.à r.l. ...  | 7867 |
| Credit Suisse Private Equity Platform      |      | ProLogis (German Property) (P) S.à r.l.   |      |
| S.C.A., SICAR .....                        | 7856 | .....                                     | 7854 |
| Delta-Immo S.A. ....                       | 7872 | ProLogis UK XV S.à r.l. ....              | 7858 |
| Desk24 S.A. ....                           | 7872 | Pumbaa Luxembourg S.à r.l. ....           | 7850 |
| Diy-Tech S.A. ....                         | 7872 | Quasar System S.A. ....                   | 7850 |
| Dry Management S.à r.l. ....               | 7844 | Redline Capital Partners .....            | 7853 |
| Easy Hotels Company .....                  | 7872 | RE French Investments 2 S.à r.l. ....     | 7864 |
| Essolona Investholding S.à r.l. ....       | 7863 | Salkanika S.A. ....                       | 7849 |
| EU-RA (European Research Associates)       |      | Schwedler Carre 2 S.à r.l. ....           | 7848 |
| S.A. ....                                  | 7844 | Schwedler Carre 4 S.à r.l. ....           | 7858 |
| Felix L.C.S. S.A. ....                     | 7846 | Schwedler Carre 5 S.à r.l. ....           | 7860 |
| Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l. |      | SODEVIBOIS, Société de Gestion de Pa-     |      |
| .....                                      | 7846 | trimoine Familial, SPF .....              | 7861 |
| Fidu-Concept Sàrl .....                    | 7871 | Soliman S.A. ....                         | 7853 |
| Gernest S.A. ....                          | 7847 | Subtone Investments S.à r.l. ....         | 7854 |
| GIT Giessen .....                          | 7833 | Summit Partners WRI S. à r. l. ....       | 7853 |
| GIT International Holding .....            | 7826 | TEIF Germany Dortmund S.à r.l. ....       | 7842 |
| Ipsos Holding S.A. ....                    | 7847 | Thalia Fund Management Company (Lux)      |      |
| Kamôn SA .....                             | 7871 | S.A. ....                                 | 7856 |
| Le Manoir Anglais S.à r.l. ....            | 7847 | Valstar S.A. ....                         | 7851 |
| Madinina S.A. ....                         | 7847 | Venture Capital Technology Organisation   |      |
| Maintenance Tuyauteries Industrielles Lux  |      | .....                                     | 7857 |
| .....                                      | 7860 | Washingtonova S.A. ....                   | 7857 |
| Meco S.à r.l. ....                         | 7848 | Watford S.A. ....                         | 7858 |
| Metalsistem International S.A. ....        | 7848 | WMT Global Management S.à r.l. ....       | 7860 |
| Montage d'Antennes André Konz et Cie       |      | Zadig Gestion (Luxembourg) S.A. ....      | 7857 |
| S.à r.l. ....                              | 7848 | ZapFi International S.A. ....             | 7861 |

**GIT International Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.200.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve on the ninth day of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

GLOBAL INCOME GP, LLC, a Delaware limited liability company with registered office at 160 Greentree Drive Suite 101, Dover, Delaware, 19904 (USA), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4661470 as general partner of GLOBAL INCOME, LP, a Delaware limited partnership with registered office at 160 Greentree Drive Suite 101, Dover, Delaware, 19904 (USA), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4661471, acting on behalf and for the account of GLOBAL INCOME, LP,

here represented by Ms. Sara Lecomte, notary's clerk with professional address at 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on January 6, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

**Art. 2. Corporate purpose.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination «GIT INTERNATIONAL HOLDING».

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

### 6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

### 6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

### 6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

### 7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

### 7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

### 7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager. The managers shall designate among them a Chairman at the beginning of each board meeting. The Chairman has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th day of the month of April at 10 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.** The Company's accounting year starts on the 1<sup>st</sup> of January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the following year, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, GLOBAL INCOME GP, LLC, aforementioned, acting as general partner on behalf and for the account of GLOBAL INCOME, LP, aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

#### *Resolution of the sole shareholder*

1. The Company will be managed by the following managers:

##### *Category A managers:*

- Mr. Steven Doyle Shackelford, real estate professional, born on September 7, 1963, in Fort Smith, Arkansas, USA and residing professionally at 450 South Orange Avenue, Orlando, Florida 32801, USA.
- Ms. Rosemary Quinlivan Mills, real estate professional, born on September 21, 1958, in Melbourne, Florida, USA and residing professionally at 450 South Orange Avenue, Orlando, Florida 32801, USA.
- Mr. William Kent Crittenden, real estate professional, born on May 16, 1960, in Lake Wales, Florida, USA and residing professionally at 450 South Orange Avenue, Orlando, Florida 32801, USA.

##### *Category B managers:*

- Mr. Ivo Hemelraad, company director, born on October 12, 1961, in Utrecht, The Netherlands and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Ms. Virginia Jennifer Strelen, company director, born on May 30, 1977, in Bergisch Gladbach, Germany and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Pieter Cornelis Jan Avis, company director, born on December 30, 1981, in Heemstede, The Netherlands and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers are appointed for an unlimited period of time.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

GLOBAL INCOME GP, LLC, une société soumise au droit du Delaware, ayant son siège social au 160 Greentree Drive Suite 101, Dover, Delaware, 19904 (Etats-Unis), inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le matricule 4661470 comme associé commandité de GLOBAL INCOME, LP, un limited partnership soumis au droit du Delaware, ayant son siège social au 160 Greentree Drive Suite 101, Dover, Delaware, 19904 (Etats-Unis), inscrit auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le matricule 4661471, agissant au nom et pour le compte de GLOBAL INCOME, LP,

ici représentée par Mme Sara Lecomte, clerk de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 janvier 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «GIT INTERNATIONAL HOLDING».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cent Euros (EUR 12.400,-) représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Gérance.**

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B. Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

### 7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30<sup>e</sup> jour du mois d'avril à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social – Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, GLOBAL INCOME GP, LLC, susnommée, agissant comme associé commandité au nom et pour le compte de GLOBAL INCOME, LP, susnommé, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent Euros (EUR 12.400,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.300,- (mille trois cents Euros).

#### *Décisions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

##### *Gérants de catégorie A:*

- M. Steven Doyle Shackelford, professionnel de l'immobilier, né le 7 septembre 1963, à Fort Smith, Arkansas, Etats-Unis et demeurant professionnellement au 450 South Orange Avenue, Orlando, Floride 32801, Etats-Unis.
- Mme Rosemary Quinlivan Mills, professionnelle de l'immobilier, née le 21 septembre 1958, à Melbourne, Floride, Etats-Unis et demeurant professionnellement au 450 South Orange Avenue, Orlando, Floride 32801, Etats-Unis.
- M. William Kent Crittenden, professionnel de l'immobilier, né le 16 mai 1960, à Lake Wales, Floride, Etats-Unis et demeurant professionnellement au 450 South Orange Avenue, Orlando, Floride 32801, Etats-Unis.

##### *Gérants de catégorie B:*

- M. Ivo Hemelraad, administrateur de société, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.
- Mme Virginia Jennifer Strelen, administratrice de société, née le 30 mai 1977, à Bergisch Gladbach, Allemagne, et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- M. Pieter Cornelis Jan Avis, administrateur de société, né le 30 décembre 1981, à Heemstede, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 10 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1667. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008937/395.

(120009943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

### **GIT Giessen, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.205.

#### — STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

#### THERE APPEARED

GIT INTERNATIONAL HOLDING, a Luxembourg private limited liability company with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending, here represented by Ms Sara Lecomte, notary's clerk with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on January 9, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

**Art. 2. Corporate purpose.** The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination «GIT GIESSEN».

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## **Art. 6. Share capital - Shares.**

### 6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

### 6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

### 6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company’s assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

### 6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

### 6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extend not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

### 7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents’ responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

### 7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

### 7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager. The managers shall designate among them a Chairman at the beginning of each board meeting. The Chairman has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th day of the month of April at 10 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year – Annual accounts.** The Company's accounting year starts on the 1<sup>st</sup> of January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the following year, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription – Payment*

The Articles having thus been established, GIT INTERNATIONAL HOLDING, aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-)

*Resolution of the sole shareholder*

1. The Company will be managed by the following managers:

*Category A managers:*

- Mr. Steven Doyle Shackelford, real estate professional, born on September 7, 1963, in Fort Smith, Arkansas, USA and residing professionally at 450 South Orange Avenue, Orlando, Florida 32801, USA.

- Ms. Rosemary Quinlivan Mills, real estate professional, born on September 21, 1958, in Melbourne, Florida, USA and residing professionally at 450 South Orange Avenue, Orlando, Florida 32801, USA.

- Mr. William Kent Crittenden, real estate professional, born on May 16, 1960, in Lake Wales, Florida, USA and residing professionally at 450 South Orange Avenue, Orlando, Florida 32801, USA.

*Category B managers:*

- Mr. Ivo Hemelraad, company director, born on October 12, 1961, in Utrecht, The Netherlands and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Ms. Virginia Jennifer Strelen, company director, born on May 30, 1977, in Bergisch Gladbach, Germany and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Pieter Cornelis Jan Avis, company director, born on December 30, 1981, in Heemstede, The Netherlands and residing professionally at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers are appointed for an unlimited period of time.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

**A COMPARU**

GIT INTERNATIONAL HOLDING, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, dont l'inscription au registre de commerce et des sociétés est en cours,

ici représentée par Mme Sara Lecomte, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 janvier 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «GIT GIESSEN».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social – Parts sociales.**

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cent Euros (EUR 12.400,-) représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Gérance.**

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

#### 7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B. Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30e jour du mois d'avril à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social – Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, GIT INTERNATIONAL HOLDING, susnommée, déclare souscrire l'entière du capital social représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent Euros (EUR 12.400,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.300,- (mille trois cents Euros).

#### *Décisions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

##### *Gérants de catégorie A:*

- M. Steven Doyle Shackelford, professionnel de l'immobilier, né le 7 septembre 1963, à Fort Smith, Arkansas, Etats-Unis et demeurant professionnellement au 450 South Orange Avenue, Orlando, Floride 32801, Etats-Unis.
- Mme. Rosemary Quinlivan Mills, professionnelle de l'immobilier, née le 21 septembre 1958, à Melbourne, Floride, Etats-Unis et demeurant professionnellement au 450 South Orange Avenue, Orlando, Floride 32801, Etats-Unis.
- M. William Kent Crittenden, professionnel de l'immobilier, né le 16 mai 1960, à Lake Wales, Floride, Etats-Unis et demeurant professionnellement au 450 South Orange Avenue, Orlando, Floride 32801, Etats-Unis.

##### *Gérants de catégorie B:*

- M. Ivo Hemelraad, administrateur de société, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.
- Mme. Virginia Jennifer Strelen, administratrice de société, née le 30 mai 1977, à Bergisch Gladbach, Allemagne, et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.
- M. Pieter Cornelis Jan Avis, administrateur de société, né le 30 décembre 1981, à Heemstede, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 10 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1668. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008936/385.

(120009974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

### Charles de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Mobilux.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 2, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 166.179.

### STATUTS

L'an deux mil douze, le cinquième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Régis Marc BAFFIE, chef d'entreprise, né le 23 août 1962 à Montreuil (France), demeurant professionnellement à L-2157 Luxembourg, 2, Rue Mil Neuf Cents.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de: „CHARLES DE LUXEMBOURG“.

L'exploitation de l'activité commerciale se fait sous l'enseigne commerciale «MOBILUX».

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet:

Au Luxembourg et dans tous pays étrangers, l'acquisition et l'exploitation de tous commerces de vente et d'achat de véhicules automobiles neufs et d'occasion ainsi que l'activité de garage et de réparation;

L'achat, la vente, la location, l'importation et l'exploitation de tous véhicules, meubles, objets, produits ou matériels de saisies, bateaux, caravanes et mobilhomes;

Toutes prestations de service en relation avec la vente publique de tous véhicules, bateaux, meubles, matériels de saisies et notamment leur remorquage, enlèvement, déplacement, nettoyage et exposition;

D'une façon générale, la société pourra participer dans toutes entreprises commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes de nature à en favoriser l'application et le développement, par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, apports, commandite, fusion, alliance, association en participation ou autrement.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq parts sociales (125) de cent EURO ( EUR 100.-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent ( 50% ) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2012.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| Monsieur Régis Marc BAFFIE, prénommé, Cent vingt-cinq parts . . . . . | 125 |
| TOTAL: CENT VINGT-CINQ PARTS . . . . .                                | 125 |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Evaluation – Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Régis Marc BAFFIE, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-2157 Luxembourg, 2, Rue Mil Neuf Cents.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une/des autorisation(s) de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Régis Baffie, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 09 janvier 2012. LAC / 2012 / 1482. Reçu 75.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008846/109.

(120009503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

#### **TEIF Germany Dortmund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.742.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty third December,

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

#### THERE APPEARED:

TEIF Luxembourg Scandi S.à r.l., with its registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 119.739, here represented by Mrs Chrsitelle Friio, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That TEIF Luxembourg Scandi S.à r.l., is the sole actual shareholder of "TEIF Germany Dortmund S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed on October 18, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2269 of 5 December 2006 (the "Company").

The articles of association have been amended for the last time by a notarial deed on 18 June 2010, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations number 1812 of 4 September 2010;

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

I. TEIF Germany Dortmund S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 120.742, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on the 18<sup>th</sup> October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2269 of the 5<sup>th</sup> December 2006,

II. the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12.500.-EUR) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five euro (25.-EUR) each, fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of his mandate;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (Grand-Duchy of Luxembourg) or any other address that will be chosen by the shareholder.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately nine hundred fifty Euro (950.-EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du décembre,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU

TEIF Luxembourg Scandi S.à r.l., ayant son siège social à 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 119.739,

ici représentée par Mme Christelle Friio, employée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- TEIF Luxembourg Scandi S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société «TEIF Germany Dortmund S.à r.l.», une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2269 du 5 décembre 2006 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1812 du 4 septembre 2010;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

I. TEIF Germany Dortmund S.à r.l.», une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, inscrite au RCS sous le numéro B 120.742 constituée suivant acte notarié en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2269 du 5 décembre 2006 (la «Société»).

II. le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominal de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'associée unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer ou à n'importe quel adresse choisi par les associés.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à neuf cents cinquante euros (950.-EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Friio, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58435. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007907/104.

(120008773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

---

**Dry Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 8, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 163.473.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2011*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 novembre 2011 que:

- a) Monsieur Armandino CORREIA ESTEVAM, est révoqué comme gérant-technique avec effet au 30 novembre 2011;
- b) Monsieur Rémy NAVARRO FRUTUOSO MANSO est révoqué comme gérant-administratif avec effet au 30 novembre 2011;
- c) Monsieur Rémy NAVARRO FRUTUOSO MANSO, est nommé gérant-technique pour une durée indéterminée avec effet au 30 novembre 2011.

L'assemblée générale extraordinaire étant terminée les associés contresignent ce document fait en (4) exemplaires qui sera enregistré dès que possible.

Rémy NAVARRO FRUTUOSO MANSO MARQUES / Ioannis XYDIAS

Gérant Technique / -

Référence de publication: 2011171565/18.

(110199617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**EU-RA (European Research Associates) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6612 Wasserbillig, 1, rue des Bâteliers.

R.C.S. Luxembourg B 89.607.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the second day of December.

Before Maître Martine DECKER, Notary residing in Hesperange,

There appeared

- LOMBRIX MANAGEMENT INC., a company, incorporated under the laws of the Republic of Seychelles, having its registered office at Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, registered at the Registrar of International Business Companies under number 097641,

here represented by Mr Jean-Marc Assa, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney issued on 1<sup>st</sup> December 2011, in Luxembourg.

Such proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary will remain attached to the present minutes.

The appearing party has requested the notary to act that:

- the Company EU-RA (European Research Associates) S.A., having its registered office in L-6612 Wasserbillig, 1, rue des Bâteliers, was incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg-Eich, on 14

<sup>th</sup> October 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1710 of 29<sup>th</sup> November 2002.

- the articles of association were amended pursuant to a deed by Maître Jean Seckler, residing in Junglinster, on 31 March 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 585 of 28<sup>th</sup> May 2003.
- the Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.607,
- the Company has an issued and paid up capital of € 100,000.- (one hundred thousand Euro), represented by 2,000 (two thousand) shares with a par value of € 50.- (fifty Euro) each;
- the appearing party has become the owner of the total shares issued of the Company EU-RA (European Research Associates) S.A.;
- the activity of the company has ceased;
- the appearing party herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect;
- the appearing party declares having full knowledge of the by-laws of the Company and is perfectly aware of the financial situation of the Company; as sole shareholder, the appearing party approves the intermediary accounts issued for the tax authorities within the context of the present dissolution;
- the undersigned, as liquidator of the Company EU-RA (European Research Associates) S.A. declares that all the liabilities of the Company EU-RA (European Research Associates) S.A. have been duly settled respectively provisioned;
- as sole shareholder, the appearing party is vested with all rights to the assets of the Company and as such, will settle all possible liabilities of the dissolved company; therefore the liquidation of the Company is to be considered done and closed down.
- full discharge is hereby granted to the Directors and the auditor for the execution of their mandates till to-date.
- the documents related to the dissolved Company will be kept during a 5 years period in L-1212 Luxembourg, 14b, rue des Bains.

Whereof the present deed is drawn up in Hesperange, in the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French Text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said person signed together with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le deux décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

LOMBRIX MANAGEMENT INC., une société de droit de la République des Seychelles, ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, immatriculée au Registrar of International Business Companies sous le numéro 097641,

ici représentée par Maître Jean-Marc Assa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration émise le 1<sup>er</sup> décembre 2011, à Luxembourg,

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société EU-RA (European Research Associates) S.A., ayant son siège social à L-6612 Wasserbillig, 1, rue des Bâtelières, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 14 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1710 du 29 novembre 2002,
- les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 31 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 585 du 28 mai 2003.
- la Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.607,
- la Société a un capital social de 100.000,- € (cent mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions de 50,- € (cinquante euros) chacune, entièrement libérées;
- la comparante s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la société EU-RA (European Research Associates) S.A.;
- l'activité de la Société a cessé;
- par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- la comparante déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la Société et connaît la situation financière de la Société; qu'elle approuve à titre d'actionnaire unique les comptes intérimaires préparés pour l'administration fiscale dans le cadre de la dissolution;

- la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société EU-RA (European Research Associates) S.A. déclare que tout le passif de la société EU-RA (European Research Associates) S.A. est réglé respectivement provisionné;

- l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant 5 ans à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société EU-RA (European Research Associates) S.A.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes que le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Assa, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le mardi 13 décembre 2011.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2011172175/97.

(110200224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

**Felix L.C.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.999.

—  
EXTRAIT

En date du 28 octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin en 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171618/13.

(110199601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

**Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.904.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire, tenue le 30 novembre 2011, que:

1. La démission de M. Marc Meyers, de son mandat de gérant, est acceptée avec effet immédiat;

2. L'Assemblée nomme avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en tant que nouveau gérant:

- M. Jean-Philippe Foury, né le 4 mars 1969 à Versailles, France, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

3. Le mandat du commissaire, PKF ABAX AUDIT, R.C. B 142.867, avec siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171620/20.

(110199774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Gernest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 14.755.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2011:*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011171668/16.

(110199673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Ipsos Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.038.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Administrateur unique du 14 décembre 2011 que:

- le siège social de la société est transféré avec effet au 15 décembre 2011 du 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011171744/13.

(110199791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Le Manoir Anglais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.393.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 22 avril 2011 sous le numéro L110063575, modifiés en date du 7 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Saphia Boudjani.

Référence de publication: 2011171777/13.

(110199800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Madinina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 107.457.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg en date du 12 décembre 2011*

L'Assemblée décide de révoquer la société MAZARS (dont la dénomination sociale a été modifiée sous le nom de Fiduo avec effet 1<sup>er</sup> juillet 2011) de son mandat de Commissaire avec effet au 06 décembre 2011.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire, en remplacement du commissaire révoqué, la société Fiducia General Services S.à.r.l., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, Rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B1 17940.

Le mandat du Commissaire ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2013

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011171818/17.

(110199644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Schwedler Carre 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.133.

Die Bilanz anlässlich der Gesellschaftsauflösung zum 08.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011173463/11.

(110202171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

---

**Meco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.048.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 Décembre 2011 que:

- l'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Michele CANEPA de son poste de Gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 09 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011171835/12.

(110199628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Metalsistem International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.618.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 12 décembre 2011*

1. Mme Monica ABT a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.

2. Le nombre des administrateurs a été diminué de 5 (cinq) à 4 (quatre),

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour METALSYSTEM INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011171838/14.

(110199686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Montage d'Antennes André Konz et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 9.352.

*Extrait d'une convention de cession entre Sogel et Partlux*

Il résulte d'une convention de cession en date du 09 décembre 2011 que toutes les parts sociales de la société MONTAGE D'ANTENNES ANDRE KONZ ET CIE SARL sont détenues par la société PARTLUX.

Windhof, le 13 décembre 2011.

Jeannot THOLL  
Gérant

Référence de publication: 2011171851/13.

(110199604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Salkanika S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.504.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 6 décembre 2011*

La démission de Monsieur MARIANI Daniele de ses fonctions d'administrateur est acceptée.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
SALKANIKA S.A.  
Régis DONATI  
Administrateur

Référence de publication: 2011172023/15.

(110199828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Müpro (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 54.566.

—  
*Extrait des résolutions prises par  
l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011*

1. Nomination d'un nouveau gérant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012

Monsieur Marco STOFFELEN  
Né le 4 septembre 1968 à Bergen (L)  
Demeurant à NL-6369 EH Simpelveld, Sougnezstraat, 19

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011171853/14.

(110199613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Nouricia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.131.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés Tenue au siège administratif de la Société à Luxembourg*

L'assemblée prend à l'unanimité, selon la majorité qualifiée de cette assemblée Générale les résolutions suivantes:

1. Révocation avec effet immédiat de l'administrateur délégué: Monsieur Jean-Yves GIRAUD, avec adresse professionnelle au 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;
2. Révocation avec effet immédiat de l'administrateur: Monsieur Jean-Yves GIRAUD, avec adresse professionnelle au 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;
3. Nomination d'un nouvel administrateur:
  - a. Madame Anne-Françoise GIRAUD épouse MIGNOT, né le 23/02/1966 à Clermont-Ferrand (France), avec adresse professionnelle au 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, administrateur à compter du 13/12/2011 et prendra fin en 2014;
4. Nomination d'un nouvel administrateur délégué:
  - a. Madame Anne-Françoise GIRAUD épouse MIGNOT, né le 23/02/1966 à Clermont-Ferrand (France), avec adresse professionnelle au 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, administrateur délégué à compter du 13/12/2011 et prendra fin en 2014;

Luxembourg, le 13 décembre 2011.

Signatures

*Le scrutateur / Le président*

Référence de publication: 2011171874/25.

(110199692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.665.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Desmond Mitchell, né le 24 aout 1957 à Wells, Royaume-Uni, résidant au 17, Penners Garden, KT6 6JW Surbiton, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Décembre 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011173902/15.

(110202418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

**Pumbaa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011171922/14.

(110199781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Quasar System S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.672.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 Décembre 2011 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Riccardo MORALDI de sa fonction d'administrateur.

- L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, né à Paris 19e (France) le 21 Novembre 1961 et demeurant professionnellement à Luxembourg 3, rue de Belle Vue L-1227.

- Madame Orietta RIMI, actuelle administrateur a été nommée président du Conseil d'Administration.

- Il est à noter que la société SER.COM S.à.r.L., commissaire, est désormais domiciliée au 19 Boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 Décembre 2011.

Référence de publication: 2011171960/19.

(110199664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Valstar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 50.005.

—  
*Extrait du conseil d'administration du 26 octobre 2011*

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission de Philippe SLENDZAK en tant qu'administrateur.

Le Conseil d'Administration coopte comme administrateur Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, dont il terminera le mandat. Le mandat du nouvel administrateur viendra ainsi à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2011.

Référence de publication: 2011172098/13.

(110199595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

**ProLogis Czech Republic XXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.447.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in NL-1118 BG Schiphol Airport, 115, Schiphol Boulevard, registered in the Commercial Register of Amsterdam under number 34248696,

by virtue of a proxy given on 17 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Czech Republic XXIX S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 6, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 105 of February 2, 2007 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since that date;
- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
- that ProLogis European Developments B.V. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 18 October 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 18 October 2011 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

## Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1,300.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments B.V., une société constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège à NL-1118 BG Schiphol Airport, 115, Schiphol Boulevard, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Czech Republic XXIX S.à r.l., ayant son siège social à L1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 105 du 2 février 2007 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments B.V., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 18 octobre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 18 octobre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52672. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SAND.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171910/100.

(110199981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Redline Capital Partners, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 121.203.

*Extract of the circular resolutions dated 22 November 2011*

Decision to delegate the conduct of the management of the daily affairs (gestion journalière) of the Company to Mr Igor SOSNOVSKY (Mokhovaza, 13 – 125009 Moscow – Russia) and Mr. Emile WIRTZ (Avenue Guillaume, 6 – L-1650 Luxembourg - Luxembourg) for an undetermined period.

**Suit la traduction française**

*Extrait des résolutions circulaires datées au 22 novembre 2011*

Décision de déléguer la gestion journalière de la société à M. Igor SOSNOVSKY (Mokhovaza, 13 – 125009 Moscou – Russie) et M. Emile WIRTZ (Avenue Guillaume, 6 – L-1650 Luxembourg - Luxembourg) pour une période indéterminée.

*Pour Redline Capital Partners.*

Référence de publication: 2011171969/17.

(110199717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Soliman S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.878.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 décembre 2011*

Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SOLIMAN S.A.

Alexis DE BERNARDI

*Administrateur*

Référence de publication: 2011172046/18.

(110199830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Summit Partners WRI S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 100.037.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 décembre 2011*

L'assemblée générale extraordinaire:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé en date du 14 décembre 2011;
- constate que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

*Pour Summit Partners WRI S.à r.l. en liquidation volontaire*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011172058/18.

(110199637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

**Subtone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.740.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 12 décembre 2011 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., CVCIGP II Ports Holding S.à r.l. and NBGI PRIVATE EQUITY LIMITED, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., immatriculé sous le numéro B 46448 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg ne détient plus aucune part de la Société.

- CVCIGP II Ports Holding S.à r.l., immatriculé sous le numéro B 161686 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg détient 975.000 parts sociales de valeur nominal EUR 0,01 chacune.

- NBGI PRIVATE EQUITY LIMITED, immatriculé sous le numéro 03942388 auprès du Registre des Société d'Angleterre et du Pays de Galle et dont le siège social se situe à Old Change House, Queen Victoria Street 128, EC4V 4BJ Londres, Royaume-Uni détient 275.000 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Subtone Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011172244/25.

(110199581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

**ProLogis (German Property) (P) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.764.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis Germany Limited, a company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 1, Monkspath Hall Road, B90 4FY Solihull, United Kingdom, registered in the Register of England and Wales under number 5941816,

by virtue of a proxy given on 17 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis (German Property) (P) S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed, dated October 24, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2402 of December 23, 2006 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 9 August 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2292 of 12 October 2007;

- that the share capital of the Company is fixed at two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) represented by two thousand (2,000) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Germany Limited prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 1 November 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 1 November 2011 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1,300.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Germany Limited, une société constituée selon le droit britannique, ayant son siège à 1, Monkspath Hall Road, B90 4FY Solihull, Royaume Uni, inscrite au Registre de Commerce de d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5941816,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis (German Property) (P) S.à r.l., ayant son siège social à L1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2402 du 23 décembre 2006 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2292 du 12 octobre 2007;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent mille euros (EUR 200.000.-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis Germany Limited, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 1 novembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 1 novembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52677. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SAND.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171900/101.

(110200106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Credit Suisse Private Equity Platform S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.628.

Le siège social de la société Credit Suisse Private Equity Platform Management S.à r.l., gérant de la Société, a été transféré au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011172163/14.

(110199518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Thalia Fund Management Company (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 48.188.

Par une lettre en date du 23 novembre 2011, Monsieur Lawrence DOYLE a démissionné de son poste de d'administrateur avec effet au 23 novembre 2011.

Il résulte donc de cette démission que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Paolo TAMBURINI, Président

Nicola BATTALORA, Administrateur

Francesco BADARACCO, Administrateur

Jérôme WIGNY, Administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

THALIA FUND MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011172061/17.

(110199767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Venture Capital Technology Organisation, Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 21.417.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 11.03.2011 de la société VENTURE CAPITAL TECHNOLOGY ORGANISATION A.G. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz, Monsieur Philippe Stoeckel, 6 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et de Monsieur Dirk Poschl jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

2. de prolonger le mandat de président du Conseil administration Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 11.03.2011.

VENTURE CAPITAL TECHNOLOGY ORGANISATION A.G.

Référence de publication: 2011172103/17.

(110199864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

**Zadig Gestion (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.248.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de ZADIG Gestion (Luxembourg) S.A. prises en date du 17 octobre 2011*

*Cinquième Résolution*

L'Assemblée décide de renouveler, pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012 et qui statuera sur les Comptes Annuels de la Société au 31 Mars 2012, les mandats de:

- M. Laurent Saglio comme Administrateur,
- M. David Pawelkowski comme Administrateur.

L'Assemblée décide par ailleurs de nommer Monsieur François SIMON, né le 23 mars 1956 à Neuilly-sur-Seine (92), France et domicilié professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, éligible et offrant ses services, en tant qu'Administrateur de la Société pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012 et qui statuera sur les Comptes Annuels de la Société au 31 mars 2012, faisant suite à l'approbation orale de la CSSF reçue par téléphone le 17 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011172129/20.

(110199755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

**Washingtonova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.561.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 décembre 2011*

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé administrateur.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur Daniele MARIANI ne se présente plus aux suffrages.

Pour extrait sincère et conforme

WASHINGTONOVA S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011172112/17.

(110199829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

**Watford S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 33.595.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2011.  
Référence de publication: 2011172114/10.  
(110199654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

**Schwedler Carre 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 135.139.

Die Bilanz anlässlich der Gesellschaftsauflösung zum 08.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011173464/11.

(110202170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

**ProLogis UK XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 70.894.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 141.917,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given under private seal on 9 December 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK XV S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on July 6, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 760 of October 13, 1999 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended for last time by notarial deed on 26 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 291 on February 10, 2010.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken has requested the undersigned notary to document the sole following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of seven hundred eighty-five thousand Pounds Sterling (GBP 785,000.-), in order to bring it from its current amount of eight hundred thousand Pounds Sterling (GBP 800,000.-) down to fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) by cancellation of thirty-nine thousand two hundred and fifty (39,250) shares having a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each and repayment of the said amount to ProLogis European Finance XVI S.à r.l. as sole shareholder of the Company.

The repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained.

The reimbursement of the amount of the share capital decrease will be settled by a repayment in cash to be realised as agreed between the Company and the Sole Shareholder.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by seven hundred and fifty (750) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,000 (one thousand hundred euro).

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *A comparu:*

ProLogis European Finance XVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.917,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2011.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

I. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis UK XV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 6 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 760 du 13 octobre 1999 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 26 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 291 du 10 février 2010.

II. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre et a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept cent quatre vingt cinq mille Livre Sterling (785.000,- GBP) pour le ramener de son montant actuel de huit cent mille Livre Sterling (800.000,- GBP) à un montant de quinze mille Livre Sterling (15.000,- GBP) par l'annulation de trente neuf mille deux cent cinquante (39.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune et par remboursement de ce montant à ProLogis European Finance XVI S.à r.l. l'associé unique de la Société.

Ledit remboursement ne pourra s'effectuer qu'après que les créances de la société aient été remboursées ou dûment provisionnées.

Le remboursement du montant de la réduction de capital social sera réglé par paiement en espèces effectué comme convenu entre la Société et l'Associée Unique.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille Livre Sterling (15.000,- GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.000 (mille euros).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le present acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55535. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171920/101.

(110200141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

**Schwedler Carre 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 135.138.

Die Bilanz anlässlich der Gesellschaftsauflösung zum 08.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Unterschrift.*

Référence de publication: 2011173465/11.

(110202169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

**WMT Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.289.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 12 décembre 2011, que l'associé unique de la Société, Wal-Mart Holdings International Ltd, a transféré la totalité des 21.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Broadstreet Continental Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.255.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Broadstreet Continental Finance S.à r.l. . . . . 21.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

WMT Global Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011172119/19.

(110199833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

**M.T.I. Lux S.A., Maintenance Tuyauteries Industrielles Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.536.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2011*

*Première résolution*

L'Assemblée après avoir délibérée décide à l'unanimité la révocation de Monsieur Fernand BLUM de son mandat d'Administrateur et ce à compter du 09 décembre 2011.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur Monsieur Anthony MORA, demeurant F-57290 FAMECK, 04, Lotissement La Croix Saint-Michel, et ce à compter du 09 décembre 2011 jusqu'à la l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Signature

*Le scrutateur*

Référence de publication: 2011172221/17.

(110199594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**SODEVIBOIS, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 29.972.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2011 a reconduit le mandat d'administrateur de Madame Nathalie THUNUS et de Messieurs Luciano DAL ZOTTO et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Nico BECKER, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Pour extrait conforme

SODEVIBOIS

Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011174905/19.

(110203683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

**ZapFi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 163.788.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011172131/10.

(110199655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**B.F.C.S. & Partners SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 131.308.

—  
La fiduciaire GL SARL fait savoir que le contrat de domiciliation de la société B.F.C.S & PARTNERS SA, R.C. Luxembourg n° B 131 308 a été résilié avec effet au 12/12/2011.

Le siège social de la société B.F.C.S & PARTNERS SA, établi à L-3511 Dudelange, 53- 55, rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 12/12/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12/12/2011.

Fiduciaire GL SARL

BP 242 - L-3403 DUDELANGE

Signature

*La gérante*

Référence de publication: 2011172157/16.

(110199667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**ProLogis Czech Republic XXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.448.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in NL-1118 BG Schiphol Airport, 115, Schiphol Boulevard, registered in the Commercial Register of Amsterdam under number 34248696,

by virtue of a proxy given on 17 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Czech Republic XXVIII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 6, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 125 of February 6, 2007 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Developments B.V. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 18 October 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 18 October 2011 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1,300.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments B.V., une société constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège à NL-1118 BG Schiphol Airport, 115, Schiphol Boulevard, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Czech Republic XXVIII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 125 du 6 février 2007 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments B.V., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 18 octobre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 18 octobre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52670. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SAND.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171914/100.

(110199982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

#### **Essolona Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.365.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011173144/9.

(110201371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

**RE French Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.825,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.470.

In the year two thousand and eleven on the sixth of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company named RE French Investments 2 S.à r.l. a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen L-2540, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to fourteen thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 14,825.-) and incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN dated 25 May 2007, published on 18 July 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1487, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 128.470 (the "Company").

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of the same notary dated 22 January 2008, published on 19 July 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1783.

The meeting is presided by Mrs Estella VERMEULEN, professionally residing in Luxembourg.

The President appointed as secretary Mrs Corinne PETIT, professionally residing in Luxembourg and the meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, professionally residing in Luxembourg.

The bureau establishes the attendance sheet, that, after having been signed "ne varietur" by the the shareholders presents or represented, by the members of the bureau and the notary, will be attached to the present minutes to be submitted to the recording procedure.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. according to the attendance sheet, all the shareholders, representing the aggregate share capital subscribed, are present or represented at the present meeting, which can vote on all the points of the agenda.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Waiver of convening notices
2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire)
3. Grant full discharge to the sole manager of the Company for the performance of its mandate
4. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator")
5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company
6. Decision to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all debt of the Company
7. Decision that the Liquidator will be entitled to specific compensation and be granted the broadest powers to undertake the liquidation process with the restrictions provided by the Law and the Articles of Association.
8. Miscellaneous

The General Meeting of the shareholder, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

*First resolution*

As the entire share capital of the Company is here represented, the convening notice is waived and the general meeting can be considered to be hereby duly convened.

*Second resolution*

The general meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Third resolution*

The general meeting resolves to grant full discharge to the sole manager, MANACOR (Luxembourg) S.A., of the Company for the performance of its mandate.

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to appoint Fides (Luxembourg) S.A, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 41469, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies.

#### *Fifth resolution*

The General meeting decides to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all debts of the Company.

The General meeting decides that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

The general meeting hereby grants to the Liquidator the powers to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities.

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby declares that upon request of the above appearing person, the present deed has been drafted in English language, followed by a version in French. In addition, and also upon request of the same appearing person, in case of discrepancy between the English and the French wording, the version in English will prevail.

In witness whereof this deed was drawn in Luxembourg on the date mentioned in the heading above.

After reading of the document to the the appearing parties, they signed the original deed along with the notary.

#### **Suit la traduction française**

L'an deux mille onze, le six décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée «RE French Investments 2 S.à r.l.», a société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois, ayant un capital social d'un montant de quatorze mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 14,825) constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN en date du 25 mai 2007, publié le 18 juillet 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1487, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 128.470 (la «Société»).

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 22 janvier 2008, publié le 19 juillet 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1783.

L'assemblée est présidée par Madame Estella VERMEULEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué la liste de présence, signé «ne variatur» par les mandataires de tous les associés représentés à l'assemblée et des membres du bureau et le notaire, soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentées, de sorte que L'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux actionnaires présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
3. Octroi d'une pleine et entière décharge à l'associé-gérant-commandité de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité) et aux membres du conseil de surveillance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
4. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation.
6. Décision d'instruire le liquidateur de réaliser, dans les meilleurs termes et conditions possibles, tous les avoirs de la Société et de régler toutes les dettes.
7. Décision que le liquidateur aura droit à une rémunération spéciale et le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la Loi ou les Statuts
8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires de la Société, présents ou dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir pleine connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de donner pleine et entière décharge au Gérant de la Société, Manacor (Luxembourg) S.A., pour l'exercice de son mandats respectif.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer Fides (Luxembourg) S.A, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 0041469 (la «Société») comme liquidateur (le «Liquidateur») dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévues par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de d'instruire le liquidateur de réaliser, dans les meilleurs termes et conditions possibles, tous les avoirs de la Société et de régler toutes les dettes de la Société.

L'associé unique décide que le liquidateur aura droit à une rémunération spéciale.

L'associé unique décide que le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'assemblée.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vermeulen, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 décembre 2011. LAC/2011/55003. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011172633/148.

(110200455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

**Agence Moneygram Metroplus Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 132.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 novembre 2011.

Frank MOLITOR  
Notaire

Référence de publication: 2011172151/12.

(110199611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**B.F.C.S. & Partners SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 131.308.

Monsieur Jean GREFF demeurant à 141, rue nationale F- 57 600 Forbach , fait savoir qu' il a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société B.F.C.S & PARTNERS SA, RC Luxembourg N°B 131 308 ,dont le siège social est au 53-55 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE, avec effet au 10/06/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Forbach, le 10/06/2011.

Jean GREFF.

Référence de publication: 2011172156/12.

(110199665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Consulting & Estate Engineering SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 109.882.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Février 2011 à 17 H*

La Société CONSULTING & ESTATE ENGINEERING SA a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur Unique pour une période de 6 années. Il s'agit donc de reconduire Mr Emmanuel DELASSUS, demeurant 5 rue Sangenberg L-5850 HOWALD, au fonction d'administrateur unique. La date de l'expiration du mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes pour une période de six années. Il s'agit donc de reconduire Mr Jean GREFF, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH, au poste de commissaire aux comptes. La date de l'expiration du mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Dudelange, le 28/02/2011.

Mr Emmanuel DELASSUS / Mme C.SIMON / Mme A. VERDE

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2011172164/23.

(110199676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**ProLogis Czech Republic XXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.480.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in NL-1118 BG Schiphol Airport, 115, Schiphol Boulevard, registered in the Commercial Register of Amsterdam under number 34248696,

by virtue of a proxy given on 17 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Czech Republic XXX S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 6, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 145 of February 8, 2007 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Developments B.V. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 18 October 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 18 October 2011 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1,300.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments B.V., une société constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège à NL-1118 BG Schiphol Airport, 115, Schiphol Boulevard, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Czech Republic XXX S.à r.l., ayant son siège social à L1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 145 du 8 février 2007 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments B.V., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 18 octobre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 18 octobre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52673. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SAND.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171915/100.

(110199980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

### **ProLogis Czech Republic XXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.479.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in NL-1118 BG Schiphol Airport, 115, Schiphol Boulevard, registered in the Commercial Register of Amsterdam under number 34248696,

by virtue of a proxy given on 17 November 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Czech Republic XXXI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 6, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 141 of February 8, 2007 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Developments B.V. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 18 October 2011 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 18 October 2011 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1,300.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments B.V., une société constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège à NL-1118 BG Schiphol Airport, 115, Schiphol Boulevard, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Czech Republic XXXI S.à r.l., ayant son siège social à L1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 141 du 8 février 2007 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments B.V., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 18 octobre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 18 octobre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52674. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SAND.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011171916/100.

(110200108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Fidu-Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 38.136.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13 DEC. 2011.

Frank MOLITOR

*Notaire*

Référence de publication: 2011172178/12.

(110199592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Kamôn SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.980.

—

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/10/2011 à 15 H*

La Société KAMÔN SA a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Transfert du siège social de 53-55 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 61-63 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 01/10/2011.

Mr Denis CASELANI / Mme C. SIMON / Mme A. VERDE

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2011172209/18.

(110199671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Delta-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.866.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011173113/14.

(110201751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

---

**4 Sports Sarl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 106.794.

Par la présente nous vous informons de la dénonciation du siège de la société 4sports sarl, 19, rue des romains, L-2444, Luxembourg.

Dont le numéro de registre est: RC B 106794

Luxembourg, le 06 décembre 2011.

Philippe Zimmer.

Référence de publication: 2011172256/10.

(110199580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

---

**Desk24 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 147.471.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011173106/10.

(110201567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

---

**Diy-Tech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 75.071.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011173118/10.

(110201682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

---

**Easy Hotels Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011173135/10.

(110202252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2011.

---